

# Règlement 12h de Ceyzeriat 2024:

---

## Organisation :

Le trail des « 12h de Ceyzeriat » est une course à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel ou en équipe de 2 ou de 3, le tout sur une boucle d'environ 6km200.

Elle est organisée par Sport Nat 01.

La course se déroulera le samedi 29 juin 2024 à 8h00.

## Boucle :

La boucle fait 6km200 environ pour 300m de d+ (données Strava). Le parcours sera intégralement balisé. Des contrôles de participants pourront avoir lieu tout au long du parcours.

## Epreuves :

Soit en 12h individuel,

Soit 12h par équipe. (en relais de 2 à 3 coureurs par équipe)

Pour les relayeurs, chaque équipe s'organise comme elle le souhaite quant au nombre de boucles à réaliser par chaque équipier mais au minimum 1 boucle doit être réalisée par chaque relayeur en plus de la dernière boucle en équipe. Seule la dernière boucle doit être parcourue par l'ensemble des membres de l'équipe ; la ligne d'arrivée doit être obligatoirement franchie en équipe.

## Déroulement de la course :

Le temps maximum autorisé pour parcourir une boucle est de 60 minutes. Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée avant ce temps est éliminé. Dans le cas d'une équipe de relayeurs, le concurrent qui dépasse les 60 minutes élimine son équipe. (Sport Nat 01 pourra alors décider de laisser partir le relayeur suivant ou pas, mais l'équipe ne sera plus classée).

Le vainqueur du format individuel est celui qui termine le premier à l'issue de la dernière boucle. (Il n'y a pas de cumul de temps sur les 11 premières boucles, seul le 12<sup>ème</sup> tour compte pour établir le classement de la course, même si le premier concurrent dépasse les 60 minutes sur cette dernière boucle).

Pour les équipes de relayeurs, les équipes victorieuses sont les 2 premières équipes de relayeurs, (la première équipe de 2 et la première équipe de 3) qui franchissent la ligne en tête en équipe, à l'issue du 12<sup>ème</sup> tour. Deux classements distincts seront établis pour les relayeurs : un classement pour les équipes de 2, un autre classement pour les équipes de 3. (pas de cumul de temps sur les 11 premières boucles).

## Conditions de participation :

Pour la course de 12h dite « individuelle » les inscriptions sont ouvertes aux personnes de 20 ans révolus le jour de la course.

Pour la course dite « par équipe », l'équipe doit comporter 2 personnes de 20 ans révolus le jour de la course et éventuellement une personne de 18 ans révolus le jour de la course (ce concurrent devra réaliser au maximum 3 boucles solo + la dernière boucle en équipe).

## Licence FFA ou Certificat médical :

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation dans les plus brefs délais :

- soit une copie pour l'année en cours de sa licence FFA (licence « compétition » ou « Athlé running » ou « Athlé entreprise » ou « Pass running » ou licence des fédérations affinitaires (UFOLEP-FSGT mention « course à pied »)
- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

## Tarifs (hors opérations spéciales) :

Courses	Tarif 1 (Frais d'inscriptions compris)	Tarif 2 <i>Au-delà du 15 Mai</i> 2024 (Frais d'inscriptions compris)	Sur place	Nombre de coureurs ou d'équipes max
12h Solo	35€	45€	50€	100 solos
12h équipe	60€	70€	80€	50 équipes

Inscription à réaliser uniquement sur le site de : <https://www.ledossard.com/>

Le transfert de dossard n'est possible qu'avec l'autorisation de l'organisation et avec les documents nécessaires pour une inscription dans un délai de 1 semaine avant l'événement.

L'inscription sur internet sera clôturée le 27/06/2024 à 20h.

## Retrait des dossards :

Le retrait des dossards aura lieu sur le site du départ vendredi 28 juin 2024 de 18h à 21h ou le jour de la course, soit le 29 juin 2024 à partir de 6h00.

## Droit à l'image et communication :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du participant.

## Assurances et risques encourus :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course en milieu montagnard requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant, le participant renonce de fait à faire valoir toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre de l'association organisatrice. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant en cours de l'épreuve.

## Ethique, responsabilité et environnement :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur elle-même et sur autrui. En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course. Les participants suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle. La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé est mis en place par l'organisation sur le site du départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.

## Equipement :

Seul le téléphone portable est obligatoire. Chaque concurrent est responsable de lui-même et devra s'équiper en conséquence. Il devra s'adapter aux conditions météorologiques ; il doit être en autonomie au niveau de l'hydratation sur la boucle entière.

L'utilisation de bâtons est autorisée.

## Ravitaillements et zone coureurs :

La course comportera un point de ravitaillement (solide et liquide), sur le site du départ.

Chaque participant individuel disposera d'une zone de repos, dans laquelle il peut laisser le matériel qui lui semble opportun. Une assistance d'une personne est possible sur cette zone. Attention, cette zone n'est pas surveillée et l'organisation ne pourra être tenue responsable de vols.

## Abandon et élimination :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible que sur le site du départ. En cas d'abandon, le participant devra aviser les chronométreurs de sa volonté de ne pas prendre le départ de la boucle suivante.

En cas d'arrivée hors-délais, le participant ne pourra repartir sur une nouvelle boucle. Une exception est possible concernant les équipes, cependant l'équipe ne sera pas classée sur les boucles supplémentaires.

L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant. Elle peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un des manquements suivants :

- emprunt d'un itinéraire hors balisage, (notamment d'un raccourci)
- jets de détritrus volontaires par un participant
- non-respect des personnes,
- non-assistance à personne en danger.

## Sécurité et assistance médicale

Le N° de téléphone d'assistance de l'organisation vous sera communiqué ultérieurement et il sera inscrit sur les dossards. Il ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence ou d'abandon.

Un poste de secours implanté sur la zone de départ est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens conventionnés. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours en se présentant au poste de secours, en appelant le numéro d'assistance ou en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, à faire évacuer par tout moyen de leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger, à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessite.

Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et de présenter un dossier à son assurance personnelle.

## Classements et dotations :

Le classement sera établi uniquement sur le temps du 12<sup>ème</sup> et dernier tour.

Seront récompensés pour le 12h solo les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes.

Seront récompensés pour le 12h en équipe de 2 la première équipe masculine, la première équipe féminine et la première équipe mixte.

Seront récompensés pour le 12h en équipe de 3 la première équipe masculine, la première équipe féminine et la première équipe mixte.

Les lots seront à retirer au moment du podium.

Chaque coureur recevra une dotation coureur au moment du retrait de son dossard.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.

Le club ou association le plus représenté se verra remettre un trophée qui sera remis en jeu l'année suivante.

## Annulation de l'évènement :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (conditions météorologiques exceptionnelles, catastrophe naturelle, catastrophe d'origine humaine ou événement politique majeur), nous nous efforcerons de rembourser les droits d'inscription encaissés avec les meilleures conditions pour toutes les parties.

## Acceptation du règlement

Les participants à chacune des épreuves s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir. Ils s'engagent également à respecter toutes les règles éthiques liées à l'évènement.